Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1674

Artikel: Swisscom : le parti socialiste dépassera-t-il son conservatisme pour se positionner européen?

Autor: Gavillet, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1008871

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public

domainepublic.ch

Swisscom: le parti socialiste dépassera-t-il son conservatisme pour se positionner européen?

Le dossier Swisscom est en latence pour un très bref répit avant que, selon un rythme accéléré, se succèdent la présentation de l'avant-projet de loi, la consultation, la loi, le débat parlementaire, le référendum et le vote populaire. Les arguments des opposants à la vente de Swisscom sont pour l'essentiel connus: le service universel, les intérêts des régions les moins densément peuplées, seront mieux assurés et défendus, affirment-ils, par une société que contrôle l'Etat, intervenant sur le terrain que par des sociétés privées soumises simplement aux règles de l'instance de régulation. C'est la partie conservatrice de l'argumentaire. Mais si le peuple refuse de vendre Swisscom, quelle vision pour la société, dans la concurrence internationale, dans le concert européen? A cette question, qui s'est posée à Swissair, on ne peut pas seulement répondre par «vive le repli sur le réduit national!»

La logique du Conseil fédéral

La position du gouvernement est défaitiste et caponne. Premièrement, il faut vendre le tout, dit-il, pendant que l'objet à vendre a encore de la valeur, ce qui n'est pas, même un colporteur vous le dira, la manière la plus habile de bien vendre. Deuxièmement, pas de rachat de société étrangère engagée dans le service universel. Le fait que l'Etat suisse est l'actionnaire majoritaire de Swisscom pourrait mettre la Suisse en position délicate en cas de conflit soit avec la clientèle de cette société, soit avec son personnel.

La contre-proposition

Dans un domaine aussi évolutif, aussi concurrentiel, une société nationale repliée sur elle-même est peut-être vulnérable. Mais l'élargissement de l'assise, pourquoi devrait-il s'opérer uniquement selon la logique capitaliste, c'est-à-dire absorption de sociétés plus faibles? Les formes de collaboration peuvent être multiples: recherche, financement, expérimentation, etc., à condition que la motivation de la société partenaire soit le service public et non la recherche de profit à distribuer.

(ag) Suite de l'article aux pages 2 et 3

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications d'adresses

20 janvier 2006
Domaine Public nº 1674
Depuis quarante-trois ans, un regard différent sur l'actualité

Sommaire

L'AVS doit faire face au vieillissement de la population.
page 2
Le réchauffement de la planète exige des économies d'énergie et le développement de nouvelles technologies.
page 4
Le refus de créer un registre central pour les armes à feu cache un transfert de charges de la Confédération vers les cantons.
page 5
Les grands éditeurs de journaux privilégient les intérêts du groupe aux dépens souvent des titres en leur possession.
page 6
La Suisse et son développement économique. Premier épisode d'un feuilleton tiré d'un livre de Markus Mugglin.
page 7

Secret bancaire

L'initiative qui entendait l'inscrire dans la Constitution va être classée pour le bonheur des banquiers qui éviteront un débat public sur ses us et abus. En revanche on entravera davantage la collaboration avec les autorités fiscales étrangères.

Edito page 3

Des questions sans réponses

A l'instar de l'assurance maladie, les retraites animeront le débat politique en 2006. Le premier pilier, notamment, doit faire face au vieillissement de la population et à une faible croissance économique.

Pour comprendre les décisions qui seront prises cette année, il faut revenir à l'échec cuisant de la 11ème révision de l'AVS. L'idée initiale consistait à coupler la retraite à 65 ans pour les femmes avec la flexibilisation de l'âge de la retraite. Ruth Dreifuss avait proposé de mettre 800 millions pour faciliter la retraite à la carte. Le Conseil fédéral réduisit la mise à 400 millions. D'accord pour la retraite flexible, conclut le Parlement, mais sans qu'il en coûte un sou à la collectivité. Ce projet, déséquilibré par le législateur - le scénario ressemble fortement à celui de l'assurance maladie (cf. *DP* n° 1673) - fut rejeté sans appel en votation populaire le 16 mai 2004. En une fin de semaine seulement, l'Union syndicale suisse (USS) récolta 80000 signatures pour son référendum que soutinrent plus des deux tiers des votants.

Cet échec laisse sans réponse les deux questions de la retraite flexible et de l'équilibre financier à terme de l'AVS. Chacun reconnaît aujourd'hui la nécessité d'assouplir les conditions qui règlent le passage de la vie active à la retraite, que ce soit en introduisant le temps partiel progressif ou en facilitant une retraite anticipée pour les salariés ayant connu des conditions de travail pénibles.

L'USS déposera cette année une initiative populaire préconisant la rente complète dès 62 ans pour 80% environ des assurés. Elle estime la dépense entre 720 et 980 millions, à financer par un prélèvement supplémentaire de 0,15% sur les salaires (cf. *DP* n° 1653).

Le Conseil fédéral fait un pas beaucoup plus modeste. Il vient d'adresser deux messages aux Chambres - la technique du saucissonnage devient la règle.

Dans le premier, il propose d'élever à 65 ans l'âge de la retraite des femmes et d'abaisser le taux minimal de couverture du fonds de compensation à 70% - en clair ce fonds devrait pouvoir couvrir 70% de l'ensemble des rentes versées annuellement. Au-dessous de ce taux, l'adaptation des rentes au coût de la vie est ralentie, voire suspendue si le taux passe sous la barre des 45%. Economies attendues: 675 millions.

Dans le second message, le Conseil fédéral présente une rente de préretraite (rente-pont) dès 62 ans pour les assurés à revenu modeste, soit 7 à 8% des assurés. Coût estimé: 334 millions. Le projet de rente-pont a suscité de vives critiques, aussi bien à gauche (insuffisante) qu'à droite (trop onéreuse).

L'illusion dorée

Reste le problème de l'équilibre financier à long terme de l'AVS. L'augmentation de la TVA - un point pour l'AVS et 0,8 point pour l'AI - fut également rejetée en mai 2004. L'or et les bénéfices de la Banque nationale ont pu faire temporairement illusion. En 2002, le peuple a rejeté une initiative de l'UDC qui voulait faire bénéficier l'AVS de la totalité des réserves d'or excédentaires, en même temps qu'il s'opposait au projet du Parlement de répartir les revenus de cet excédent entre l'AVS, les cantons et la Fondation Suisse solidaire. Dans l'intervalle, les cantons ont touché leur part, à savoir deux tiers des réserves, soit environ 14 milliards de francs. Quant à la part de la Confédération, le parlement a décidé d'en affecter le montant au fonds de compensation de l'AVS, à condition que le peuple rejette l'initiative populaire déposée par la gauche socialiste qui prévoit d'affecter les bénéfices annuels de la Banque nationale - moins le milliard réservé aux cantons - à l'AVS.

Néanmoins ni la part fédérale des réserves d'or ni les bénéfices de la BNS ne suffiront à restaurer l'équilibre financier de l'AVS. La dégradation du rapport entre cotisants et rentiers comme la faiblesse de la croissance économique exigent d'autres solutions. Sont évoqués une élévation de l'âge de la retraite, une augmentation du taux de cotisation ou de la TVA. *jd*

Suite de la première page

Swisscom

Swisscom devrait donc avoir pour mission de se rapprocher de sociétés où la participation de l'Etat est encore forte, c'est le cas de plusieurs sociétés nordiques, pour leur proposer un partenariat, c'est-à-dire un partage des risques et un renforcement réciproque.

L'esprit européen

Le parti socialiste est suspecté de pratiquer sur la question européenne le grand écart, s'opposant aux démonopolisations qu'il devrait bien intégralement accepter si nous étions, comme il le souhaite, dans l'Union européenne. En demandant que Swisscom ait vocation de s'allier à des sociétés de service public, il corrigerait ce grand écart, se mettrait en position offensive et non pas défensive.

On objectera que pour un partenariat, il faut être deux, au moins, que l'Europe est encore en phase de libéralisation, et qu'il est nécessaire de casser les monopoles nationaux pour créer un grand marché européen.

Pourtant le grand marché ne motive plus les peuples. C'est une des

Mémento

En Suisse, l'évasion fiscale échappe au code pénal. Du coup, l'entraide judiciaire avec l'étranger se heurte au refus de nos autorités de lever le secret bancaire.

L'inexactitude d'une déclaration fiscale peut avoir plusieurs causes: erreur, ou omission, ou volonté délibérée, voire astucieuse, de tromper, ou fraude avec présentation de documents falsifiés. L'autorité fiscale et judiciaire doit tenir compte de la gravité de la faute. Elle peut simplement redresser la déclaration, ou frapper d'une amende administrative, ou pénalement infliger une amende ou un emprisonnement. Lorsqu'il s'agit d'un délit de caractère pénal, le secret bancaire est levé.

La particularité de la Suisse, même le Luxembourg n'a pas osé aller si loin, est de considérer que seul le recours à des documents faux et falsifiés est de nature pénale (art. 186, al. ter de la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct). En revanche, les dissimulations même avérées intentionnelles, même astucieuses, même répétées, même portant sur des montants élevés, ne sont punissables que d'une amende administrative. Donc le secret bancaire ne peut être levé.

Le principe de la double incrimination exige que le délit soit punissable dans les deux pays pour que soit déclenchée une collaboration judiciaire. Comme la Suisse ne considère pas comme un délit de caractère pénal l'évasion fiscale, même lorsque l'intention de tromper et d'obtenir un avantage illicite est manifeste, elle ne collabore pas avec les autorités étrangères et ne lève pas le secret bancaire, ce que confirme la Loi sur l'entraide pénale internationale.

Une fois de plus, il faut souligner que l'enjeu n'est pas le secret bancaire, mais la qualification de la soustraction fiscale. Il est donc cohérent que la majorité de la Commission du Conseil national abandonne le thème du secret bancaire et son inscription dans la Constitution et cherche à renforcer la distinction entre évasion et fraude, et le principe de la double incrimination (cf. édito). *ag*

---

interprétations qu'on peut donner au vote négatif des Français et des Hollandais. A qui sert la nouvelle dimension, le changement d'échelle? A cette question, l'Europe n'apporte pour réponse que le renforcement de sa capacité concurrentielle. Mais les peuples aimeraient avoir la certitude que se met en place aussi un service public élargi, européen, dont il puisse être fier. Les régies nationales suisses ont contribué incontestablement à l'unité confédérale. Un même mouvement peut porter l'Union européenne.

La mission donnée à Swisscom sera déterminée par ce choix fondamental. Ou la démarche capitaliste du Conseil fédéral: on vend, et si on perdure, on n'achète que des sociétés qui n'ont rien à voir avec le service universel. Ou la vision européenne: on ne vend pas, on recherche des partenariats les plus proches possibles du service universel. Peut-être le maillon certes modeste d'un service européen.

Le parti socialiste peut opposer à la proposition du Conseil fédéral plus qu'un refus, une vision à la fois utopique et réaliste. *ag*

Edito

Comédie et reality show

Le secret bancaire n'a pas sa place dans la Constitution. Qui l'affirme? A une forte majorité, la commission du Conseil national en charge du dossier. Est-ce un revirement inattendu, une conversion imprévisible, une illumination? Non, la fin d'une comédie.

Au premier acte, les négociations avec l'Union européenne sur la fiscalité de l'épargne. La Suisse affirme d'emblée que son secret bancaire, c'est-à-dire son interprétation du secret bancaire, n'est pas négociable. Au deuxième acte interviennent ceux qui, intéressés, veulent faire savoir à Bruxelles que cette position dure n'est pas tactique, mais viscéralement nationale. Ils recourent pour ce faire à l'article 160 de la Constitution et soumettent à l'Assemblée fédérale une initiative. D'abord le groupe UDC qui demande sobrement que soit inscrit dans la Constitution: «Le secret bancaire est garanti». Mais usent du même article des cantons qui dépendent de la place financière comme, entre autres, Zoug, Zurich, Genève, le Tessin. Ils proposent que le secret bancaire figure au nombre des droits fondamentaux et, à l'article 13, que soit complétée leur énumération, à savoir: le respect de la vie privée et familiale, du domicile, de la correspondance par la poste et les télécommunications. Les Chambres, dans le souci de donner à Bruxelles un signal clair, acceptent ces initiatives pour y donner suite.

Troisième acte. La négociation avec Bruxelles est un succès. Le secret bancaire «à la Suisse» reçoit, pour un temps, une sorte de légitimation européenne. Les grandes manœuvres sont, dès lors, inutiles, d'autant plus que le problème n'est pas le secret bancaire que personne ne conteste, mais son application (cf. mémento ci-contre). Cette superflue modification de la Constitution aurait en revanche l'inconvénient d'ouvrir un débat, avant le vote, et d'offrir à la gauche, aux associations critiques comme la Déclaration de Berne, une tribune pour en dénoncer les abus. Certes le résultat du vote ne ferait pas de doute. Mais il aurait quelque retentissement international. Or les banquiers n'aiment pas la place publique. Ils sont non seulement secrets, mais feutrés. Ils ont donc fait savoir que ces initiatives pouvaient être classées. Les Chambres suivront. Fin de la comédie.

Mais à toutes fins utiles et pour ne pas perdre la face, la commission demandera par voie de motion une rédaction revue et renforcée du statut actuel qui permet de refuser toute collaboration avec les autorités fiscales étrangères. Et cela n'est plus du théâtre, mais un reality show, celui de la déviance de nos intérêts nationaux. *ag*